

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible en
[cliquant ici](#) ou sur
impots.gouv.fr

MME GIORIA JEANINE
LE BRUGAL
24220 VEZAC

Vos références

Numéro fiscal (C) :
Référence de l'avis :

Numéro de propriétaire :

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4321 MBVSGZ
MME GIORIA JEANINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

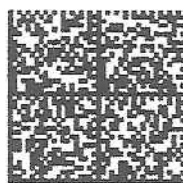
MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020**

866,00 €

24004

Flashez ce code
avec l'application
« Impots.gouv » pour
payer par smartphone
ou tablette.



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
votre impôt ? » de
la notice.

Vous devez payer cette somme, par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur impots.gouv.fr : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, **avant le 01/10/2020 (date limite d'adhésion)**, sur impots.gouv.fr, ou par téléphone (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur impots.gouv.fr.

Vos contacts

- ↳ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ↳ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ↳ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
TRESORERIE DU BUGUE
PL PRE ST LOUIS BP 49 - 24260 LE BUGUE
Tél : 05 53 07 20 99
 - pour le montant de votre impôt :
SDIF DE DORDOGNE - SARLAT LA CANEDA - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTALE-SARLAT
26 AVENUE DE SELVES - 24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX
Tél : 05 53 31 59 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 24

Commune : 396 SAINT-CYPRIEN

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	11,14 %	%	11,69 %	25,98 %	0,217 %	%	0,152 %	
	Taux 2020	12,50 %	%	11,69 %	25,98 %	0,214 %	12,30 %	0,185 %	
	Adresse	7 RUE DES CHEVRES							
	Base ①	1324		1324	1324	1324	1324	1324	
	Cotisation	166		155	344	3	163	2	833
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	146		153	340	3	180	2		
Cotisations 2020	166		155	344	3	163	2	833	
Variation	+13,70 %	%	+1,31 %	+1,18 %	0 %	-9,44 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel ;		
	Base Collectivité						Droit fixe ;		
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								33	
Dégrèvement Habitation principale									
Dégrèvement JA État									
Dégrèvement JA Collectivité									
Montant de votre impôt :								866	